



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY

17, rue de Rumilly

B.P. 40063

74002 ANNECY CEDEX

Tél. 04 50 10 07 83

Fax 04 50 10 07 61

MOUNTAIN WILDERNESS

Association loi 1901

5, Place Bir Hakeim

38000 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

MOUNTAIN WILDERNESS

Association loi 1901
5, Place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MOUNTAIN WILDERNESS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 2 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier arrêté le 2 mars 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

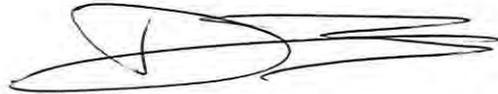
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 19 mars 2021

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT



Didier DAMAS
Associé

Bilan et Compte de Résultat

MOUNTAIN WILDERNESS

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	23 205,06	1 449,06	21 756,00	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 440,25	6 440,25		
Autres immobilisations corporelles	5 719,45	5 614,61	104,84	714,46
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	447,00		447,00	447,00
Total I	35 811,76	13 503,92	22 307,84	1 161,46
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	754,40		754,40	878,40
Avances et acomptes versés sur commandes				50,00
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	910,33	86,87	823,46	11 596,00
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	73 457,70		73 457,70	104 001,65
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	532 094,23		532 094,23	442 762,94
Charges constatées d'avance	11 802,72		11 802,72	1 285,19
Total	Total II	86,87	618 932,51	560 574,18
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	654 831,14	13 590,79	641 240,35	561 735,64

MOUNTAIN WILDERNESS
BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	492 974,04	439 436,50
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés,		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	41 196,04	53 537,54
Situation nette (sous total)	534 170,08	492 974,04
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	534 170,08	492 974,04
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0,00	0,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		12 765,00
- sur autres ressources		
Total III bis	0,00	12 765,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25 756,80	15 544,31
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	31 402,47	31 672,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 756,00	
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	28 155,00	8 780,00
Total IV	107 070,27	55 996,60
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	641 240,35	561 735,64

MOUNTAIN WILDERNESS

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	71 640,00	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	136,31	998,80
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	8 895,96	19 900,67
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	71 803,33	
Subventions		116 443,34
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	75 059,42	
Mécénats	127 726,07	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 934,96
Utilisations des fonds dédiés	12 765,00	
Autres produits		
Cotisations		67 550,00
Dons manuels		122 811,70
Mécénats		139 744,05
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	0,78	5,99
Total I	368 026,87	471 389,51
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		735,70
Variation de stock	124,00	153,89
Autres achats et charges externes	142 374,40	215 879,95
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 665,00	2 580,00
Salaires et traitements	133 251,86	143 533,70
Charges sociales	48 838,71	49 583,68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	609,62	984,97
Dotations aux provisions	86,87	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	18,93	20,37
Total II	327 969,39	413 472,26
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	40 057,48	57 917,25

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 479,81	1 700,95
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 479,81	1 700,95
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	83,25	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	83,25	0,00
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 396,56	1 700,95
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		500,55
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0,00	500,55
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0,00	0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	500,55
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	258,00	269,00
Total des produits (I + III + V)	369 506,68	473 591,01
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	328 310,64	413 741,26
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		6 452,79
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		12 765,00
EXCEDENT OU DEFICIT	41 196,04	53 537,54
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	4 905,00	4 905,00
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	4 905,00	4 905,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	4 905,00	
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		4 905,00
Personnel bénévole		
TOTAL	4 905,00	4 905,00

Annexes

Annexe association

PREAMBULE

L'objet social de l'association Mountain Wilderness est la sauvegarde de la montagne sous tous ses aspects. Les actions de l'association se concrétisent au travers de différentes grandes thématiques d'actions, chacune d'entre elles pilotée par un groupe de travail dans lequel les adhérents de l'association peuvent s'investir.

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 641 240,35 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 41 196,04 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/03/2021 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

Cette crise a eu un impact sur l'activité de l'association: les actions réalisées sur le terrain ont dû être limitées et les subventions et dons reçus ont également été moins importants. La baisse des produits étant accompagnée d'une baisse des charges, l'impact sur le résultat de l'exercice cette crise a été faible.

Les travaux de l'association se sont alors concentrés sur une amélioration des process en interne.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	De 1 à 5 ans
Outillage	De 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 2 à 3 ans
Dépôts et cautionnements	Non amortissable

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires :

L'association bénéficie de contributions volontaires, notamment représentées par du temps de participation de bénévoles à des opérations de terrain, des réunions, des travaux de rédaction etc & Ce type de contributions n'est cependant actuellement pas valorisé, par manque d'outils adaptés.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Au niveau de la présentation des comptes : il s'agit de la 1^{ère} année d'application du nouveau règlement ANC n° 2018-06, les comptes 2019 restent, quant à eux, présentés selon l'ancien règlement ANC 99-03.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 449,06	21 756,00		23 205,06
Immobilisations corporelles	12 159,70			12 159,70
Immobilisations financières	447,00			447,00
TOTAL	14 055,76	21 756,00		35 811,76

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	1 449,06			1 449,06
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	6 440,25			6 440,25
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	5 004,99	609,62		5 614,61
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	11 445,24	609,62		12 054,86
TOTAL GENERAL (I+II+III)	12 894,30	609,62		13 503,92

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	878,40		124,00	754,40
Matières premières				
Produits finis				
Production en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	878,40		124,00	754,40

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	447,00		447,00
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	910,33	910,33	
Autres créances	73 457,70	73 457,70	
Charges constatées d'avance	11 802,72	11 802,72	
TOTAL	86 617,75	86 170,75	447,00

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	396,00
Subventions/financements	22 131,40
Autres produits à recevoir	22 781,30
TOTAL	45 308,70

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers		86,87		86,87
Comptes financiers				
TOTAL		86,87		86,87

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	439 436,50	53 537,54			492 974,04
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	53 537,54	-53 537,54	41 196,04		41 196,04
Dont générosité du public					
Situation nette	492 974,04		41 196,04		534 170,08
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	492 974,04		41 196,04		534 170,08
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	12 765,00		12 765,00				
TOTAL	12 765,00		12 765,00				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	25 756,80	25 756,80		
Dettes fiscales et sociales	31 402,47	31 402,47		
Dettes sur immobilisations	21 756,00	21 756,00		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	28 155,00	28 155,00		
TOTAL	107 070,27	107 070,27		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	6 171,57
Dettes fiscales et sociales	23 255,00
Autres dettes	
TOTAL	29 426,57

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
MEDDM	Projets	10 000,00	10 000,00			
ANCT ALPES	Projets	25 000,00	12 500,00	12 500,00		
DREAL AURA	Projets et relations	24 000,00	24 000,00			
PACA	Projets	6 000,00	3 000,00	3 000,00		
Ville de Grenoble	Projets	1 800,00	1 800,00			
Mairie de Cervière	Projets	500,00	500,00			
Parc National du M	Projets	2 000,00		2 000,00		
Service civique	Fonctionnement	2 503,33	2 503,33			
	TOTAL	71 803,33	54 303,33	17 500,00		

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié de la mise à disposition gratuite de ses locaux par la Mairie de Grenoble. L'évaluation de cette mise à disposition figure « hors bilan » pour un montant de 4 905 €, montant qui n'a néanmoins pas été réévalué depuis quelques années.

L'association bénéficie également de contributions volontaires, notamment représentées par du temps de participation de bénévoles à des opérations de terrain, des réunions, des travaux de rédaction etc & Ce type de contributions n'est cependant actuellement pas valorisé.

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	4	
TOTAL	4	0

AUTRES ANNEXES POUR LES ASSOCIATIONS FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Compte de résultat par origine et par destination

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	71 640,00	71 640,00	67 550,00	67 550,00
1.2 Donc, legs et mécénats				
- Dons manuels	75 059,42	57 808,47	122 811,70	73 219,47
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	127 726,07	127 726,07	139 744,05	139 744,05
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 512,86		27 041,92	
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	71 803,33		116 443,34	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	12 765,00		6 452,79	
TOTAL	369 506,68	257 174,54	480 043,80	280 513,52
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	231 165,25	231 165,25	274 840,62	274 840,62
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	15 019,40	15 019,40	55 226,08	5 672,90
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	10 899,49	10 899,49	9 028,46	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	70 968,50	90,40	74 377,10	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-IMPOTS SUR LES BENEFICES	258,00		269,00	
6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			12 765,00	
TOTAL	328 310,64	257 174,54	426 506,26	280 513,52
EXCEDENT OU DEFICIT	41 196,04		53 537,54	

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Donc en nature				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Donc en nature	4 905,00		4 905,00	
TOTAL	4 905,00		4 905,00	

CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 905,00		4 905,00	
TOTAL	4 905,00		4 905,00	

Dons manuels

La rubrique « Dons manuels » comprend les dons reçus en espèces et les dons effectués par des adhérents participant bénévolement aux actions de l'association et qui renoncent au remboursement des frais qu'ils ont engagés dans le cadre de leurs actions bénévoles.

Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
- les redevances d'actifs incorporels ;
- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
- les subventions d'exploitation ;
- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics

Missions sociales

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Lorsque l'information relative aux missions sociales dans le compte de résultat par origine et destination ne permet pas une bonne compréhension de l'activité, des informations détaillées par mission sociale sont données dans l'annexe.

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales.

Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires, etc ;
- les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ;
- les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ;
- les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ;
- les frais d'appel à bénévolat ;

Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ». Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes :

- gouvernance ;
- communication ;
- Ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière
- juridique ;
- moyens généraux ;
- informatique.

Dotations aux provisions et dépréciations

La part des dotations aux provisions et dépréciations relative à la générosité du public ainsi que le report en fonds dédiés figurent dans le compte de résultat par origine et destination.

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public. Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

7.9 - Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	231 165	274 841
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	15 019	5 673
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	10 899	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	90	
TOTAL DES EMPLOIS	257 175	280 514
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL		

Association MOUNTAIN WILDERNESS
ANNEXE ASSOCIATION

 Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
 - Avec comptes substitués

7 - Autres annexes pour les associations faisant appel à la générosité du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL		

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	71 640	67 550
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuel	57 808	73 219
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats	127 726	139 744
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL DES RESSOURCES	257 175	280 514
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Donc en nature		
TOTAL		

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice N	Exercice N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY
17, rue de Rumilly
B.P. 40063
74002 ANNECY CEDEX
Tél. 04 50 10 07 83
Fax 04 50 10 07 61

MOUNTAIN WILDERNESS

Association loi 1901
5, Place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

MOUNTAIN WILDERNESS

Association loi 1901
5, Place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Annecy, le 19 mars 2021

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT


Didier DAMAS

Associé